

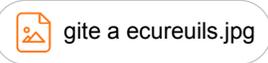
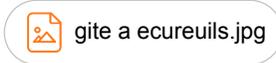
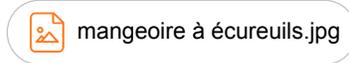


## Boîte de réception

Expéditeur : Girard Nicole [REDACTED]

Date : 22/01/2025 12h25

Objet : Projet immobilier EDIFIM/MOKA, Chambéry et espèces protégées

Pièces jointes :  gite a ecureuils.jpg  gite a ecureuils.jpg  mangeoire à écureuils.jpg  
 tour-moineau-scaled-300x300.jpg

Bonjour Monsieur Crouzet,

Vous avez été destinataire d'un courrier d'alerte et ses documents joints envoyé par courriel le 10 décembre 2024, vous alertant sur la menace de destruction d'habitat d'espèces protégées (Article L411-1 du Code de l'Environnement et décrets) par votre projet immobilier MOKA à Chambéry.

Vous venez de procéder à l'affichage de ce projet immobilier MOKA qui annonce un début de travaux proche.

Face à cette situation nous sollicitons un rendez-vous rapide sur site.

Nous avons des propositions à vous faire pour dans le meilleur des cas pour **éviter** la destruction d'un habitat abritant des espèces protégées, dans un autre cas, **réduire** et **compenser** les pertes (voir dispositif en PJ).

### 1. **Les écureuils roux** (*Sciurus vulgaris*) :

- Nos observations (corroborées par le voisinage) :

Comme indiqué sur la cartographie qui vous a été envoyée précédemment, votre projet immobilier impacte gravement l'habitat de l'écureuil, particulièrement dans ses **déplacements** vitaux pour lui (**reproduction, nourrissage et hivernage** entre autres), Les végétaux que vous allez détruire comme tilleuls, laurier,, figuier, cèdre, haie de thuyas, permettent aux écureuils de se déplacer à la recherche de nourriture et d'abri. L'ancien propriétaire a déjà abattu un pommier et un prunier, sources essentielles de nourrissage.

- Nos propositions :(éviter, réduire, compenser) :

1. **Éviter et réduire** : Avez-vous envisagé de ne pas arracher certains végétaux tels que ceux indiqués plus haut, ou planifié des arrachages de façon à ne pas tout détruire en même temps en tenant compte du cycle de vie de l'espèce.
2. **Compenser** : Avez-vous prévu des compensations ?

Pendant les travaux :

- Nourrissage et abri : Nous vous proposons d'installer **une tour** (en l'absence d'arbres) proposant un **nichoir** et une **mangeoire** (en PJ), en attendant la plantation de futurs arbres nourriciers (arbres fruitiers, noisetier) et offrant un abri sûr.(résineux).

- Déplacements : les végétaux (voir plus haut) avant été détruits il sera indispensable d'installer

- Déplacements : les végétaux (voir plus haut) ayant été détruits il sera indispensable d'installer un **écuroduc** pour garantir la circulation en toute sécurité des écureuils (cf le parcours cartographié dans nos précédents documents).

Après les travaux :

Il faudra être attentif au choix des végétaux. Ceux-ci devront pouvoir garantir l'abri (résineux) et le nourrissage (noisetier, pommier, prunier, poirier).

## 2 Les passereaux :

Nous appliquerions les mêmes dispositifs aux passereaux qui eux aussi vont subir une dégradation, voire même, une destruction de leur habitat comme pour le moineau domestique (*Passer domesticus*) suite à la démolition du bâti qui abrite leurs nids et l'abattage de résineux, pour le roitelet triple bandeau (*Regulus ignicapilla*) entre autres.

Pendant les travaux : La tour préconisée plus haut pourra accueillir les moineaux et autres passereaux présents comme les mésanges,

Plus tard les toits terrasses devront être équipés de nichoirs à passereaux pour compenser la perte d'habitat des espèces constatées présentes sur le site avant les travaux.

Nous vous souhaitons bonne réception de ce courriel et restons à votre disposition pour vous rencontrer sur site

Dan l'attente,

Bien cordialement,

Yannick DUPRAT  
Au nom du Collectif Madoux-Jaurès  
et Martinets  
sauvegardons-les-fruitiers@mailo.com  
Territorial LPO DT en Savoie

Juridique POP AuRA

Nicole GIRARD  
Référente Hirondelles

Membre du Comité

Membre du Groupe